

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

Établissement de la liste d'aptitude
au grade de sergent de sapeurs-
pompiers professionnels
au titre de l'année 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n°2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels,

VU la délibération du 12 mars 2021 portant lignes directrices de gestion fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours pour le service d'incendie et de secours du Tarn ;

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La liste d'aptitude pour l'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels par voie de promotion interne est arrêtée comme suit, avec effet au 1^{er} juillet 2023 :

- GUENIER Stéphanie (*suite à examen*)

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet du SDIS du Tarn.

A Albi le : 30 juin 2023

Le président du conseil d'administration
du SDIS


Michel BENOIT

